



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:


Lors de la séance ordinaire du 12 mai 2020, le conseil municipal de Lac-du-Cerf a adopté le :

Règlement numéro 360-2020 modifiant le Règlement numéro 356-2020 déterminant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice financier 2020 et visant à modifier le taux d'intérêt annuel et à reporter des échéances de comptes de taxes foncières.

Le règlement numéro 360-2020 est disponible pour consultation au bureau municipal, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, aux heures d'ouverture du bureau municipal ou sur le site Web www.lacducerf.ca.

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

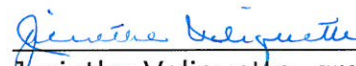
Donné à Lac-du-Cerf, ce 20^e jour de mai 2020


Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 13 h 30, le 20^e jour de mai 2020 et sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de mai 2020.


Jacinthe Valiquette, gma
directrice général et secrétaire-trésorière.